

Désaffiliation de la CARENE du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique

Exposé

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et, notamment son article 15,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et, notamment, son article 31,

Vu le courrier du 26 août 2020 du Président du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Loire-Atlantique sollicitant l'avis de l'assemblée délibérante de la commune sur la désaffiliation de la communauté d'agglomération de la CARENE au 1er janvier 2021,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux du département. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 14 000 agents exerçant auprès de 292 employeurs et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents à temps complet sont affiliées obligatoirement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Par délibération du conseil communautaire en date du 7 juillet 2020, la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), établissement public affilié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, a autorisé son Président à solliciter sa désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à effet du 1^{er} janvier 2021. En effet, les effectifs de la CARENE ont progressivement augmenté, le seuil des 350 agents ayant été désormais dépassé.

La volonté de désaffiliation s'inscrit dans un contexte de recherche d'économies, et d'évolution de la gestion des ressources humaines issue de la loi de Transformation de la Fonction Publique.

La CARENE souhaite toutefois maintenir, en tant qu'établissement public non affilié, son adhésion au socle commun de prestations du centre de gestion (instances médicales statutaires, conseil juridique),

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil par,

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 1

Décision

Décident d'approuver la demande de désaffiliation de la communauté d'agglomération de la CARENE

Création d'un ossuaire

Exposé

Monsieur le Maire expose que pour anticiper la reprise de sépultures à perpétuités anciennes non entretenues ou abandonnées du cimetière, il est proposé au Conseil municipal la création d'un ossuaire pouvant recevoir des caisses d'ossements, récoltées sur les anciennes sépultures reprises ainsi que les concessions non renouvelées et à terme échu.

Monsieur le Maire présente les différents devis

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par,

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 2

Acceptent,

- la création d'un ossuaire dans le cimetière communal
- Le devis de l'entreprise Pompes funèbres marbrerie GARCIA pour un montant de 1 853 € T.T.C.

Loire Atlantique Développement : désignation d'un représentant communal

Exposé

Loire-Atlantique Développement, Agence d'ingénierie publique, mobilise ses équipes d'experts et ses savoir-faire, pour conseiller, concevoir, mettre en œuvre et réaliser des projets en faveur du cadre et de la qualité de vie des habitants de tous les territoires du Département.

En sa qualité d'actionnaire, la commune est représentée au sein d'une ou plusieurs des instances suivantes :

- ↳ Assemblée générale,
- ↳ Conseil d'administration,
- ↳ Comité d'engagement des dépenses sur opérations propres.

Suite aux élections municipales, il convient de désigner le ou la représentant-e de la mairie qui siégera au sein des instances susmentionnées.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Yvan MENAGER.

Participation 2020 : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

À l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide de poursuivre son soutien à la politique engagée de lutte contre les exclusions par le Département de Loire-Atlantique et accompagne son effort en apportant sa contribution financière au Fonds Solidarité Logement d'un montant de 111,44 € pour 2020.

Le versement de la contribution sera effectué auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Restaurant scolaire : Révision des tarifs

Exposé

Après la présentation faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à délibérer sur les tarifs à appliquer aux usagers du service, en fonction de la proposition tarifaire du fournisseur des repas.

Tarifs facturés à la commune par la mairie de Lusanger pour l'année 2020

1 repas enfant : 4,27 € T.T.C.

1 repas adulte : 7,00 € T.T.C.

Décision

Le conseil municipal par,

Voix pour : 9

Voix contre : 2

Abstention : 0

Décide de revoir le tarif des repas comme suit pour l'année 2020/2021:

Repas enfant : 3,40 € pour mémoire année précédente (3,40 € TTC)

Repas adulte : 7,00 € pour mémoire année précédente (5,00 € TTC)

City parc - Terrain multisports : Mini piste d'athlétisme

Exposé

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un terrain multisports sur la commune de Mouais, près de la salle Paill'hôtes.

L'équipement et la réalisation de ce nouvel espace destiné aux pratiques sportives, est financé par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval. Une option est possible pour les communes qui le souhaitent, d'aménager une mini piste d'athlétisme au terrain multisports.

Le montant de cette option s'élève à 2 628,00 € T.T.C.

Décision

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal par,

Voix pour : 9

Voix contre : 2

Abstention : 0

accepte le devis de l'entreprise CAMMA SPORT pour un montant de 2 628,00 € T.T.C.

Désignation du référent communal au Syndicat Chère-Don-Isac

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de désigner M. Philippe MARCHAND